

## Annexe 1

### Elections aux conseils de composantes

#### Calendrier électoral

#### Scrutin du mardi 3 novembre au jeudi 5 novembre 2020

Dates	Opérations
<b>Début octobre 2020</b>	Affichage de l'arrêté du Président portant organisation des élections
<b>Au plus tard le lundi 12 octobre 2020</b>	Affichage des listes électorales au moins 20 jours avant la date du scrutin (article D. 719-8 du code de l'éducation)
<b>Jeudi 22 octobre 2020 à 16 heures</b>	Date limite de dépôt des candidatures 15 jours francs maximum et 5 jours francs minimum avant la date du scrutin (article D. 719-24 du code de l'éducation)
<b>Au plus tard le mercredi 28 octobre 2020</b>	Demandes d'inscription sur les listes électorales (pour les personnels et les usagers non-inscrits d'office mais remplissant les conditions pour être électeurs) Au plus tard 5 jours francs avant la date du scrutin (article D. 719-7 du code de l'éducation)
<b>A partir de l'affichage de l'arrêté électoral et jusqu'au 3 novembre 2020</b>	Campagne électorale
<b>Du mardi 3 novembre 2020 au jeudi 5 novembre 2020</b>	<b>Jour du scrutin pour les composantes/CSPM (vote électronique)</b>
<b>Au plus tard le vendredi 6 novembre 2020</b>	Proclamation des résultats (dans les 3 jours suivant la fin des opérations électorales) (article D. 719-37 du code de l'éducation)